



L'entrée sur le marché de nombreux produits industriels soumise à un certificat de conformité

Importation : Le Maroc dresse son bouclier de normes

Mohamed Badrane
mbadrane@aujourd'hui.ma

Loin d'un protectionnisme pur et dur, les autorités marocaines veulent mieux réguler l'entrée des productions étrangères sur le marché national.

Les mesures antidumping ne suffisent plus, le Maroc a recours aux normes. Pour éviter l'inondation de son marché et surtout protéger une industrie déjà beaucoup trop fragile, les douanes marocaines exigeront désormais la conformité aux normes marocaines pour l'accès au marché national pour certaines catégories de marchandises. C'est le cas notamment de l'acier. Alors que le principal acteur industriel national dans ce secteur est en difficulté face à la concurrence, notamment européenne mais également turque et chinoise, de nouvelles mesures sont déjà en vigueur pour mieux protéger la production locale. Loin d'un protectionnisme pur et dur, les autorités marocaines veulent mieux réguler l'entrée des productions étrangères sur le marché national. La consigne est claire pour les services des douanes. L'entrée sur le marché pour l'acier laminé à froid est subordonnée à un certificat préalable de conformité avec les normes nationales. «Le service est informé que les produits industriels repris en annexe doivent être soumis au contrôle de conformité au titre des normes marocaines rendues d'application obligatoire», informe Ahmed Jaid, chef de la division de facilitation et des investissements à l'Administration des douanes et des impôts directs. Et de poursuivre : «Par conséquent, il y a lieu de subordonner l'enlèvement de ces produits à la présentation de l'autorisation d'accès au marché délivrée par les services de surveillance du marché relevant du département chargé de l'industrie». Les listes des produits concernés sont notamment les produits laminés à chaud en acier de construction sous différentes formes ainsi que les produits plats en acier. Si le secteur de la sidérurgie accapare la part du lion dans ces mesures mises en place par les douanes,

ce n'est pas anodin. L'industrie marocaine a beaucoup pâti dans ce secteur de la concurrence étrangère. Même les mesures antidumping décidées il y a quelques semaines par le gouvernement pour protéger l'acier laminé à froid produit localement ne pouvaient être que partiellement efficaces. Face à la pression des Turcs et des Européens avec qui nous sommes liés par des accords de libre-échange, les autorités nationales ont dû céder sur un contingent de 36.000 tonnes, soit plus de 20% des importations, qui ne seront pas concernées par les mesures antidumping lesquelles doivent courir jusqu'en 2018. Mais ce n'est pas uniquement l'acier qui sera couvert par le bouclier des normes marocaines, d'autres produits industriels sont également concernés par les mesures décidées par les douanes. Il s'agit notamment des appareils fonctionnant exclusivement aux gaz de pétrole liquéfiés, ensembles de garniture de frein et les chargeurs de batterie. Même de faibles quantités importées d'une valeur financière minimale devront faire l'objet d'un certificat de conformité. C'est le cas notamment pour les chargeurs d'une quantité de 5 unités d'une valeur de 300 DH qui sont assujettis aux nouvelles directives.

“

Même de faibles quantités importées d'une valeur financière minimale devront faire l'objet d'un certificat de conformité.

Les normes prises au sérieux

Les autorités nationales commencent à prendre très au sérieux le rôle des normes pour la protection du consommateur et des entreprises nationales. Le pays s'est ainsi doté d'une entité spécifique en la matière. Une prise de conscience plutôt récente. En effet, l'Institut marocain de normalisation (IMANOR) est l'organisme

officiel marocain chargé de la normalisation, créé en 2010, en remplaçant le Snima qui était une entité rattachée au ministère chargé de l'industrie. L'Imanor a pour mission de contribuer à l'accroissement de la compétitivité des entreprises marocaines. Il vise également à apporter son soutien aux politiques publiques établissant les

conditions de concurrence économique, la protection des consommateurs, la préservation de l'environnement et l'amélioration des conditions de vie. L'institut est notamment chargé de la production des normes marocaines ainsi que la certification de conformité aux normes et aux référentiels normatifs.



Dumping



Les accords de libre-échange posent de sérieux défis pour les entreprises marocaines. Si le libre-échange apporte des points positifs pour l'économie d'un pays comme le Maroc, force est de reconnaître que plusieurs secteurs industriels souffrent de la concurrence étrangère. Il s'agit notamment du secteur de la métallurgie. Le fleuron national de l'acier, Maghreb Steel, a connu ces dernières années d'énormes difficultés face à la concurrence européenne et turque au point que le Maroc a dû adopter des mesures antidumping en faveur de l'acier plat fabriqué au Maroc. L'autre secteur en difficulté est celui de la céramique. Encore une fois, les importations européennes, principalement espagnoles et italiennes, sont pointées du doigt par les industriels locaux.

C'est pour cette raison que les céramistes nationaux ont adressé ces derniers mois une requête aux autorités pour établir des droits antidumping sur les importations. Mais il semble aujourd'hui que les mesures antidumping ont un effet limité en raison des engagements marocains dans le cadre des accords de libre-échange. Ces accords profitent plus à nos partenaires. Les chiffres sont édifiants. Le Maroc serait déficitaire avec la majorité des pays liés au Royaume par un accord de libre-échange.